

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de Membres

En exercice : 21

Présents : 11

Exprimés : 13
(dont 2 pouvoirs donnés)

Vote

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt le dix décembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30 , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de **GALEOTE Monique** Vice Présidente du C.I.A.S**Présents :**membres élus : **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , **GALEOTE Monique** Éluue de la commune de Lodève, **FRONTIN Claudine**, Éluue de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodèvemembres qualifiés : **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux, **LACAZE Lionel** représentant l'association MJC, **LEDERMAN THérèse** représentant l'e CODEV Pays Coeur d'Hérault, **MARTINEZ Marie-Line** représentant l'association ACCORD, **ABRIC Charles** de l'association APF**Pouvoirs :**membres élus : **ENNADIFI Fatiha**, Éluue de la commune de Lodève, a donné pouvoir à **GALEOTE Monique** Éluue de la commune de Lodève, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève à donné pouvoir à **GALEOTE Monique** Éluue de la commune de Lodève**Absents :**membres élus : **CANO Jésahel**, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, Jean Luc REQUI, Président du C.I.A.S, **BATACHE Carmen**, Éluue de la commune de Saint Etienne de Gourgasmembres qualifiés : **ALVERGNE Michel** représentant l'A.G.E.S.P.A., **CABANES Nelly**, représentant l'association LES FICELLES, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF, **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES,**Membres consultatifs:****VALETTE Florence**, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

n° CA CIAS 20201210 02

Délibération n°2

Décision modificative BP 2020

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS une Décision Modificative visant à ouvrir les crédits pour procéder aux écritures réglementaires.

Le budget 2020 a été fortement impacté par la crise du COVID-19, la fermeture du foyer des seniors notamment et ce pendant plus de 6 mois a privé le CIAS d'une part importante de ses recettes.

Une rationalisation des dépenses a été mise en place tout au long de l'année. Une subvention complémentaire a également été votée par le conseil communautaire le 12 novembre dernier permettant ainsi d'équilibrer le budget du CIAS.

	BP 2020	DM	TOTAL
Fonctionnement – Dépenses	383 153,27	-10 621,55	372 531,72
011	39 454,45	-10 621,55	28 832,90
12	299 450,00	0,00	299 450,00
65	12 200,00	0,00	12 200,00
66	5 799,27	0,00	5 799,27
67	0,00	0,00	0,00
023	23 754,55	0,00	23 754,55
042	2 495,00	0,00	2 495,00

	BP 2020	DM	TOTAL
Fonctionnement – Recettes	383 153,27	-9 000,00	405 043,96
002	7 267,27	0,00	7 267,27
013	4 485,00	-790,00	3 695,00
70	15 641,00	-10 670,00	35 861,69
74	355 760,00	2 460,00	358 220,00

	BP 2020	DM	TOTAL
Investissement – Dépenses	31 075,59	0,00	32 697,14
001	0,00	0,00	0,00
16	23 135,55	1 621,55	24 757,10
20	0,00	0,00	0,00
21	7 940,04	0,00	7 940,04

	BP 2020	DM	TOTAL
Investissement – Recettes	49 431,60	1 621,55	51 053,15
021	23 754,55	1 621,55	25 376,10
10	23 182,05	0,00	23 182,05
040	2 495,00	0,00	2 495,00

Ouï l'exposé de Madame GALEOTE, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 1

et décident:

- d'adopter cette décision modificative
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

21 DEC. 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.